



révision PLU Noisy/avis de l'intercommunalité

À partir de JAEHRLING Suzana <suzana.jaehrling@agglovgp.fr>

Date Mar 17/12/2024 10:50

À Sylvie BOURDON <sbourdon@noisyleroi.fr>

 1 pièce jointe (653 Ko)

Prescriptions techniques déchets.pdf;

Bonjour Madame Bourdon,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les remarques de la direction des déchets de La CAVGP, suite à l'envoi des documents concernant la révision en cours du PLU, je vous adresse également le cahier de prescriptions techniques, tout en vous précisant qu'il sera révisé courant 2025.

Concernant le paragraphe sur la gestion des déchets, page 119 du PDF Diagnostic 2.1. Diagnostic et ÉIE :

- La collecte est assurée par une société sous contrat avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, et non communal.
- Il faut supprimer cette phrase : « Elle a été complétée par la collecte des journaux–magazines grâce à la mise en place de conteneurs supplémentaires aux points d'apport volontaire. »

Il faut utiliser le terme emballages et papiers plutôt que journaux et magazines. Les bornes de collectes enterrées destinées aux emballages et papiers, et destinées ordures ménagères sont exclusivement installées dans le quartier de La Quintinie. Tous les autres secteurs de Noisy-Le-Roi sont collectés en porte-à-porte, avec présentation de bacs pour les ordures ménagères ainsi que pour les emballages et papiers.

Le verre est ramassé en borne de collecte enterrée et aérienne.

- Concernant les déchets végétaux, il faut supprimer ce paragraphe : Les déchets végétaux ont l'objet d'une collecte spécifique destinée au compostage une fois par semaine à la place d'une collecte traditionnelle. A partir de juillet 2000, la mise en place progressive de la collecte sélective était devenue effective dans le cadre du contrat établi entre le SIDOMPE et ECO-EMBALLAGES. Verres, journaux, magazines et emballages sont collectés dorénavant en porte à porte une semaine sur deux en alternance par substitution d'une collecte d'ordures ménagères traditionnelles.

La collecte des végétaux a lieu chaque semaine, tous les jeudis. Elle est arrêtée uniquement entre décembre et mars pendant la trêve hivernale, en raison de la faible production de végétaux. Pour le quartier de La Quintinie, les végétaux doivent être ramenés au centre technique municipal du 1er mars au 30 novembre, et ce tous les dimanches. En décembre, janvier et février les déposes se font uniquement le 3e dimanche du mois.

- Pour la collecte des objets encombrants, la déchèterie mobile, disponible tous les 3e samedis du mois avenue de l'Europe, est uniquement destinée aux gravats, déchets électroniques et électriques, ainsi qu'aux déchets toxiques.

De manière générale, il faudrait rajouter la phrase suivante : Pour toutes informations et préconisations liées à la gestion des déchets, il est nécessaires de se rapprocher de la direction de la Gestion des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc qui apportera les informations utiles.

Vous pouvez contacter SINNIAMOURD Victor, responsable du secteur Plaine de Versailles, Ligne directe : 01.39.66.30.58 – Portable : 07.79.47.23.29

